



FICHE DE FONCTION

VICE PRESIDENT(E)

DEFINITION DE LA FONCTION

Président(e) de l'Association (loi 1901) GERACFAS¹.

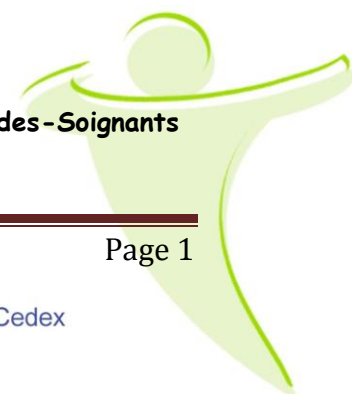
Membre du CA (Statuts GERACFAS : Article 11)

CARACTERISTIQUES

- Directeur ou Cadre Infirmier Formateur exerçant en IFAS² membre associé du GERACFAS.
- Le (la) Vice-président(e) est élu(e) au suffrage universel par le CA après l'assemblée générale (Statuts Article 11 bis)
- Elu(e) pour trois ans, renouvelable (Statuts Article 11 bis)
- Activités à titre bénévole
- Activités nécessitant des déplacements en France et hors Métropole (trois à quatre jours par mois)
- Lieu d'exercice des activités de l'association :
 - Les CA ont lieu dans des I.F.A.S. à Paris ou en province
 - A partir du lieu d'exercice professionnel et du domicile
 - Selon les lieux de réunions de travail (Ministères, GIPSI, ...)

¹ GERACFAS : Groupe Etude Recherche Actions pour la Formation d'Aides-Soignants

² I.F.A.S. : Institut de Formation Aides-Soignants





MISSIONS SPECIFIQUES

Le (la) Vice-président(e) supplée le (la) Président(e) à la demande de celui (celle) ci, et à ce titre il peut :

- Représenter l'association dans tous les actes de la vie civile.
- Donner délégation à chaque délégué régional pour mettre en œuvre les moyens indispensables à la réalisation des actions dont il a la charge.

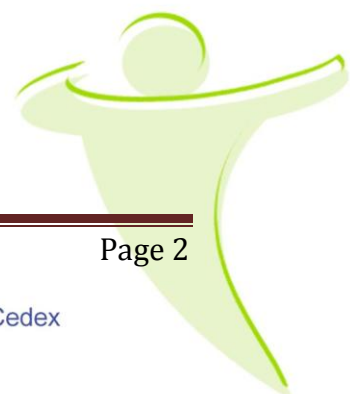
Le (la) Vice-président(e) est garant de l'image de qualité du GERACFAS.

Le (la) Vice-président(e) travaille en collaboration directe avec le (la) Président(e) dans le cadre des différentes activités de celui (celle) ci.

ACTIVITES

En lien avec les membres du Conseil d'Administration, il ou elle participe :

- A la définition de la politique générale en lien avec les orientations votées en Assemblée Générale
- aux stratégies politiques, organisationnelles et fonctionnelles
- aux travaux pédagogiques et juridiques à intérêt national
- à la coordination et donne des travaux impulsés par la région
- à la diffusion des travaux vers les différentes tutelles, instances associatives, congrès, revues professionnelles ...
- à m'instruction, avec les membres du Conseil d'administration, les dossiers en s'assurant de la qualité du travail rendu





CONTRIBUTION AUX FINALITES

De par sa position de responsable, il ou elle représente l'association au plus haut niveau en lien avec le Président :

- Vie Associative
- Gestion
- Communication
- Formation Initiale
- Formation Continue

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA FONCTION :

- Les frais de fonctionnement sont remboursés sur justificatif

QUALITES REQUISES POUR LA FONCTION :

- Adaptabilité
- Ouverture d'esprit
- Rigueur
- Autonomie
- Disponibilité
- Sens du travail en équipe

